

USAGE DE LA LANGUE ANGLAISE

Un salarié a reçu de la part d'un de ses collègues un document rédigé en une langue étrangère pour intégration dans un projet innovant.

Il a fait part de son embarras, ne pouvant utiliser ce document car ne maîtrisant pas la langue rédactionnelle de ce dernier.

La réponse de l'expéditeur du document a été : « débrouille-toi par tes propres moyens » !

Est-il normal que, par non-respect de l'obligation légale de l'utilisation de la langue française, nous nous trouvions dans une situation de facto de conflit, là où il ne devrait pas y en avoir.

Quand allez-vous une fois de plus rappeler l'obligation de l'usage de la langue française concernant les instructions ?

Réponse Direction :

Il est rappelé que la langue de travail au sein d'ArianeGroup est l'anglais. A différencier les documents de type instruction qui sont fournis par la hiérarchie et qui doivent être rédigés en français.

Par ailleurs, des dispositifs de formation en langue sont proposés afin d'accompagner les salariés souhaitant faire évoluer leurs compétences linguistiques.

Les équipes du Facility Management proposent un service de traduction qui permet de traduire un document en toute langue. Ce service doit être utilisé à bon escient par les collaborateurs.

Considérations CFE-CGC : Donc si un formulaire doit être renseigné par un grand nombre de salariés, la logique AGS est de former tous ces salariés spécifiquement pour ce formulaire plutôt que de le faire traduire ? PARFAIT continuons d'être AGILES de la sorte ☺

FORMATION « TEAM CENTER » EN WEBEX

Quels bénéfices peut-on attendre d'une formation en WEBEX lorsque les outils ne fonctionnent pas ?

Sans parler des impacts collatéraux, car en effet :

- La formation ne peut être totalement assurée, alors que le prestataire qui a été mobilisé est payé (pour rien) ;
- Le salarié a « perdu » ses heures sans avoir reçu la formation attendue ;
- Le salarié se retrouve devoir porter la responsabilité de la bonne organisation de sa formation alors que ce n'est ni de sa responsabilité ni dans ses attributions (mise en place d'outils sur son poste de travail, supports, appels au 11, 1)

Réponse Direction :

Pour les formations, nous dépendons des outils société, et malgré nos tests en amont nous ne sommes pas à l'abri de quelques dysfonctionnements.

A noter que la plupart des formations réalisées en Webex se déroulent correctement.

Considérations CFE-CGC : Chacun pourra juger de l'importance de ces dysfonctionnements. Mais s'il y a au moins une formation qui s'est déroulée correctement, nous sommes sauvés ...

DATA CENTERS

Ariane.Group a-t-elle des données hébergées dans l'un des 15 data centers d'OVH ?

Ariane.Group est-elle concernée par la destruction des data centers de OVH Cloud à Strasbourg ?

Au vu du risque avéré de perte de données dématérialisées, illustré par ce sinistre (incendie), quelle est la démarche que AGS met en œuvre pour sécuriser l'ensemble de ses données stockées (que ce soit des données industrielles vitales pour notre avenir ou tout simplement celles concernant les salariés) ?

Réponse Direction :

ArianeGroup utilise quelques services OVH pour certaines fonctions dans le cloud, mais nous n'avons pas été touchés par l'évènement dans le datacenter OVH de Strasbourg.

La gestion du risque de perte de datacenter est portée, pour les applications critiques de la Société, par la répartition des moyens entre 2 bâtiments éloignés du site des Mureaux, assurant la reprise d'activité de ces services en cas de sinistre sur l'un d'eux.

A moyen terme, le projet DRP (Disaster Recovery Plan) a pour but de compléter ce dispositif par une faculté de redémarrage des services critiques sur le site du Haillan, pour couvrir les cas de sinistres majeurs tels que la perte du site des Mureaux (crue centennale par exemple). Ce projet démarrera au deuxième semestre 2021 pour une durée de 2 ans.

Considérations CFE-CGC : OK sur ce point, les dispositions mises en place sont plutôt rassurantes

Les Mureaux, le 11 avril 2021

Marc LAUG / Brigitte MARAIS

Pour continuer à lire nos tracts, Téléchargez notre appli mobile MyCFE-CGC ArianeGroup !

